

HANDICAP

Un lieu d'accueil et d'information au service des personnes handicapées et de leur famille

[La Maison Départementale des Personnes Handicapées](#) et son équipe pluridisciplinaire (médecins, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) accompagne et oriente les personnes handicapées tout au long de leur parcours (scolaire, professionnel) et dans l'élaboration de leur projet de vie, en prenant en compte leurs attentes et leurs souhaits.

Elle leur offre un maillage de services d'accueil et d'écoute à proximité de leur lieu de résidence grâce à son point d'accueil départemental situé à Annecy et à ses Equipes Territorialisées Handicap installées à Thonon-les-Bains, Ville-la-Grand et Marignier.

Des aides et prestations

Elles sont destinées à compenser les *conséquences du handicap quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie de la personne handicapée.*

[L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé \(AEEH\)](#)

[L'Allocation aux Adultes Handicapés \(AAH\)](#)

[Le Complément de Ressources \(CPR\)](#)

[La Prestation de Compensation du Handicap \(PCH\)](#)

[Fonds de compensation](#)

[L'allocation compensatrice tierce personne \(ACTP\)](#)

[L'allocation compensatrice pour frais professionnels \(ACFP\)](#)

Aides sociales diverses (aides à domicile, frais d'hébergement en établissements, portage de repas, etc.)

[Plus d'infos sur les aides du Département](#)

Le dossier familial d'aide sociale doit être constitué auprès du centre communal ou intercommunal d'action sociale ou, à défaut, à la mairie du domicile.

Devenir accueillant familial

Si vous souhaitez accueillir à votre domicile, à titre onéreux, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, vous devez obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental.

Plus d'informations auprès du Pôle de la Gérontologie et du Handicap

Tél : 04 50 33 22 00

Une offre d'accueil en établissement et services médico-sociaux

Les établissements et services médico-sociaux accueillent et accompagnent les personnes qui ne peuvent être maintenue momentanément ou durablement dans leur milieu de vie ordinaire. Les enfants ou adolescents peuvent bénéficier d'une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée.

Info Santé Emploi : un nouveau service d'information et de primo-orientation

Pour plus d'informations, téléchargez le document de présentation du service "Info Santé Emploi" (voir documents à télécharger).



- **Salariés, travailleurs indépendants, exploitants agricoles** en difficulté dans leur emploi du fait de problématiques de santé ou d'un handicap (risque d'inaptitude à court, moyen ou plus long terme) et qui ne savent pas à qui s'adresser.
- **Employeurs** (dirigeants, responsable ressources humaines, managers,...) confrontés à une problématique de maintien dans l'emploi d'un ou plusieurs de leurs salariés
- **Toute personne, professionnel ou structure** qui souhaite avoir de l'information sur le maintien dans l'emploi

Le service s'adresse aux personnes / entreprises domiciliées sur le territoire
Auvergne – Rhône-Alpes

Contactez le service:

[Handicap](#)